

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
31 janvier 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2025D002

OBJET :
**02. SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
PROFIT DE LA
PROTECTION CIVILE –
CYCLONE CHIDO
MAYOTTE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 13/02/25

ID : 059-215904004-20250206-2025D002-DE



L'an deux mil-vingt-cinq, le six FEVRIER à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. SERE Soarey Idriss, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme QUIQUE Corinne
Mme MARMINION-OBERT Nadine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. MOUILLE Julien, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à Mme BLANQUART Marine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. TREDEZ Alain, **procuration** à FLAMENT Laetitia
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit de l'Association Protection Civile, pour leur soutien matériel et financier apporté à la population Mahoraise sinistrée suite au passage du Cyclone Chido le 14 décembre 2024.

La dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.